

DEMANDE D'AUTORISATION D'AFFICHAGE

Demande à adresser au moins 2 mois avant la date de la manifestation à secretariat@lachapellepalluau.fr

Toute demande faite hors délai pourra être refusée.

■ COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Association : Autre :

Nom et Prénom du demandeur :

Adresse postale :

.....Téléphone :

..... Mail :

Chaque mention est obligatoire.

■ DÉTAILS DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Date de la manifestation :

Type de la manifestation : Sportif Culturel Humanitaire ou social Autre

Chaque mention est obligatoire.

■ CETTE DEMANDE CONCERNE

Une autorisation d'affichage de banderole

Le format de la banderole ne doit pas dépasser 100cm x 400cm, être PVC (300g/m² au minimum) et disposer d'œillets de fixation.

Une autorisation d'apposer une affiche

Le format de l'affiche sera de format A3 minimum, et plastifiée de préférence

- La/Les banderoles ou affiches seront installées : au rond-point
 à l'entrée de la Zone Artisanale
- La banderole sera déposée en mairie 20 jours avant la date de la manifestation, installée par les services techniques, retirée 48 heures après l'évènement par les services techniques

Madame/Monsieur atteste l'exactitude des renseignements fournis dans ce formulaire et s'engage à respecter les conditions d'affichage.

Fait à le

Cadre réservé à l'administration

Date de réception du formulaire : N° de la demande :

RÉPONSE Demande accordée pour les périodes du au (Rond-point +ZA)

BANDEROLE Demande refusée (à motiver) :

La durée d'affichage autorisée peut être revue en fonction des demandes. Si accord, la banderole est à déposer une semaine avant la date d'affichage soit le et récupérer 48h après la manifestation soit le en mairie.